CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 08 janvier 2018 à 19h00 à la salle Alphonse du Centre Sportif Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE SUPPLÉANT

 MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

 MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

 MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-01-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item « Divers » ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-01-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 04 DÉCEMBRE 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 décembre 2017 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 décembre 2017 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-01-03**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 18 DÉCEMBRE 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-01-04**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 décembre 2017 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de cinquante-trois-mille-cinq-cent-quarante-neuf-dollars et cinquante-et-un-cents (53,549.51$) de déboursés et de quatorze-mille-huit-cent-deux-dollars et soixante-cents (14,802.60$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de soixante-huit-mille-trois-cent-cinquante-deux-dollars et onze-cents (68,352.11$);

QUE ces dépenses font partie intégrante du procès-verbal comme s’ils sont ici au long reproduits.

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier, certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier à payer.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-01-05**

**ADOPTION-RÈGLEMENT NUMÉRO 122 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ POUR L’EXERCICE FINANCIER 2018**

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l’exercice financier 2018 de la Municipalité de Sainte-Félicité ont été étudiées par le Conseil municipal;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires comportent des dépenses de l’ordre de 1,268,683$ pour l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2018;

ATTENDU QU’un avis de motion a été donné par Monsieur Éric Normand, conseiller, lors de la séance ordinaire tenue le 18 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le *Règlement numéro 122 établissant les taux de taxation de la Municipalité de Sainte-Félicité pour l’exercice financier 2018* dont copie demeure annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-01-06**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE-EMPLOI D’ÉTÉ CANADA 2018**

**(EÉC)**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire une demande d’aide financière dans le cadre du programme d’Emploi d’été Canada (EÉC) 2018 pour l’embauche d’un étudiant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’Autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à faire une demande d’aide financière dans le cadre du programme d’Emploi d’été Canada (EÉC) 2018;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tous les documents requis pour la demande d’aide financière.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-01-07**

**RÉPONSE-LETTRE DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L’ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES-SYSTÈME DE DISTRIBUTION D’EAU POTABLE-RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L’EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d’une correspondance du 13 décembre 2017 de Monsieur Martin Guay, chef de contrôle hydrique et de la qualité de l’eau du Ministère du développement durable, de l’Environnement et de la lutte contre les changements climatiques relativement au non-respect du Règlement sur la qualité de l’eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité devait transmettre un plan d’action tel que précisé dans la résolution numéro 2016-09-09;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère du développement durable, de l’Environnement et de la lutte contre les changements climatiques demande de transmettre d’ici le 19 janvier 2018 un plan de mesures correctives qui ont été ou qui seront mises en œuvre pour se conformer au Règlement sur la qualité de l’eau potable;

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 20 octobre 2016, Monsieur Karim Senhaji, ingénieur du Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire informe la Municipalité que conformément au processus d’approbation présenté dans le *Guide sur le Programme d’infrastructures municipales d’eau (PRIMEAU)*, la prochaine étape consistera à effectuer une mise à jour de l’étude préliminaire ainsi que la confection des plans et devis pour construction, que la mise à jour de l’Étude préliminaire impliquera la détermination des besoins, l’évaluation des solutions et la conception de la solution retenue;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, les activités à suivre par la Municipalité seront les suivantes :

° préparation du devis de services professionnels pour la réalisation d’une mise à jour de l’étude d’ingénierie préliminaire, des plans et devis ainsi que de la surveillance des travaux de construction;

° confirmation du Ministère, préalable à l’appel d’offres de services professionnels;

° tenue d’un appel d’offres public par la Municipalité;

° octroi du contrat;

CONSIDÉRANT QUE dans une résolution portant le numéro 2017-02-08, la Municipalité mandate le service d’ingénierie de la MRC de La Matanie pour la préparation de relevés et positions dans le dossier de mise aux normes de l’eau potable;

CONSIDÉRANT QUE dans la demande de mise aux normes de l’eau potable, une demande d’autorisation à des fins non-agricoles relative à la construction d’installations de prélèvement souterrain et de traitement d’eau potable sur la propriété des lots 3168982 et 3168984 du Cadastre du Québec auprès de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec a été demandée en août 2017;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (la loi), la Commission de protection du territoire agricole du Québec doit obtenir une recommandation de la Fédération de l’UPA Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec s’est adressée en date du 05 octobre 2017 à la Fédération de l’UPA Bas-Saint-Laurent pour obtenir la recommandation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité n’a pas reçue, à ce jour, la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant la demande d’autorisation à des fins non-agricoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité informe le Ministère du développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que dès réception des autorisations de la CPTAQ et du Ministère, la Municipalité poursuivra les étapes pour se conformer au Règlement sur la qualité de l’eau potable.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-01-08**

**SOUMISSIONS : ACQUISITION DE QUATRE (4) PNEUS D’HIVER POUR LE CAMION DODGE 2017-LT265/70/R17**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions formulée sur invitation écrite pour l’acquisition de quatre (4) pneus d’hiver pour le camion dodge 2017-LT265/70/R17;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance des trois (3) soumissions reçues :

° Service de pneus E. Côté (toyo) : 1,104.22$ taxes incluses

° Pneus du parc (winter force fire) : 1,168.60$ taxes incluses

° Pneus du parc (sailun wst-2) : 974.18$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu majoritairement (Monsieur Éric Normand se retire dans ce dossier)

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité n’accepte aucune des soumissions reçues.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-01-09**

**LISTE DES ARRIÉRAGES DE TAXES-ENVOI AVIS DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité dépose la liste des arriérages de taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité envoi un avis recommandé aux propriétaires qui ont des taxes dûes envers la municipalité avant procédures de paiement pour non paiement de taxes par la MRC de La Matanie.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-01-10**

**NOMINATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX-COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit nommer deux (2) représentants municipaux sur le Comité consultatif d’urbanisme de la Municipalité de Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal nomme Madame Sandra Bérubé et Monsieur Fidélio Simard comme représentants municipaux sur le Comité consultatif d’urbanisme de la Municipalité de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-01-11**

**ACTE DE FAIT-DÉPÔT-DÉMISSION DE MONSIEUR ANDREW TURCOTTE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal prend connaissance d’une lettre du 08 janvier 2018 de Monsieur Andrew Turcotte remettant sa démission au poste de maire suppléant et au poste de conseiller au siège numéro 3, effective à la fin de la séance ordinaire du 08 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait du dépôt de la Lettre de démission de Monsieur Andrew Turcotte.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-01-12**

**NOMINATION D’UN MAIRE SUPPLÉANT-ÉRIC NORMAND**

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 116 du *Code municipal du Québec*, le Conseil municipal peut, nommer un ou des conseillers comme maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers :

1° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2° DE nommer le conseiller Monsieur Éric Normand à titre de maire suppléant pour une période indéterminée;

3° QUE le conseiller Monsieur Éric Normand, en l’absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplira les fonctions de maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y étant rattachés;

4° D’autoriser le conseiller Monsieur Éric Normand à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité, tous les documents et effets bancaires nécessaires et requis pour l’administration générale, et ce, en cas d’absence du maire, d’incapacité d’agir du maire ou de vacances dans la charge de maire, en vertu de l’article 116 du *Code municipal du Québec;*

5° QUE le conseiller Monsieur Éric Normand siège au Conseil des maires de la MRC de La Matanie lorsque le maire est dans l’incapacité de s’y présenter.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-01-13**

**DÉNEIGEMENT DE LA PATINOIRE AVEC LE SOUFFLEUR DE LA MUNICIPALITÉ-DEMANDE DE MONSIEUR ÉRIC NORMAND**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité prend en considération la demande verbale formulée par Monsieur Éric Normand pour que le souffleur de la municipalité fasse le déneigement de la patinoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le déneigement de la patinoire avec le souffleur de la municipalité et ce, **après** le déneigement des routes municipales.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire suppléant invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h34, Fin : 20h11)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-01-14**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

De lever la séance ordinaire du 08 janvier 2018, l’ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20h12.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire suppléant, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Andrew Turcotte Yves Chassé GMA

Maire suppléant Directeur général

 Secrétaire-trésorier